D L P 12 - 8 - 92012049



Avertissements® agricoles Auvergne

ISSN : 0763 - 7756

Grandes cultures

Le 31 Juillet 1992

N° 7
Supplément N° 2

> **BETTERAVES**
> **Cercosporiose et oïdium en évolution :**
> Intervenir d'urgence
>
> **CEREALES**
> **Le stockage**
> Précautions et lutte contre les insectes

BETTERAVES

MALADIES

✪ Situation

- **Cercosporiose** : Elle est en évolution. Des foyers sont présents dans de nombreuses parcelles de la région.

- **Oïdium** : En nette augmentation. Présence localement importante (CULHAT, GIGNAT...).

✪ Préconisation

Votre premier traitement doit être effectué très rapidement si ce n'est pas déjà fait. Utiliser un fongicide polyvalent et performant.

CEREALES

STOCKAGE DES GRAINS

I - PRECAUTIONS ELEMENTAIRES POUR COMBATTRE LES INSECTES SUR CEREALES STOCKEES A LA FERME

■ Nettoyage des circuits de céréales

Avec un balai dur et éventuellement un aspirateur, un nettoyage soigné doit éliminer tous les déchets ayant séjourné sur le matériel depuis la dernière campagne : moissonneuse-batteuse, remorques, bennes, trémies, vis...

_ N° de série : 823
_ SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX ✆ 73.42.14.83
RN 89 Marmilhat
63 370 LEMPDES

_ PUBLICATION MENSUELLE
_ Directeur-Gérant : B. MORIN
_ C P P A P. N° 2315 AD - Abonnement Annuel : 210 F
_ Chèques : Régie de recettes D. R. A. F.
_ Imprimerie D. R. A. F.

P54

103

■ Nettoyage et traitement des locaux

Le nettoyage s'effectuera comme pour le matériel. Insister sur les parois et les encoignures. Les traitements pourront varier selon les matériaux composant les parois de la cellule :

- surfaces rugueuses et inégales : pulvérisations copieuses, 20 l maximum de bouillie pour 100 m^2,

- surfaces lisses et poreuses : 5 l pour 100 m^2,

- surfaces lisses et non poreuses : 2,5 l pour 100 m^2.

Les traitements de volume par aérosols ne peuvent être utilisés que dans des locaux étanches.

PRODUITS AUTORISES

Matières actives	Spécialités commerciales	Doses de m.a.	Durée d'action	Rapidité d'action
Chlorpyriphos-méthyl	NUVAGRAIN Liquide NUVAN Durée	0,5g/m^2	Longue : quelques semaines	Lente : quelques jours
Dichlorvos (DDVP)	Nombreuses Spécialités	1 g/m^2 75 mg/m^3	Courte : quelques heures	Rapide quelques heures
Iodofenphos	NUVANOL 200	1 g/m^2	Longue : quelques semaines	Lente : quelques jours
Malathion	Nombreuses Spécialités	0,5 g/m^2 40 g/m^3	Moyenne	Lente : quelques jours
Pyrimiphos-méthyl	PIRIGRAIN 250 ACTELLIC Liquide	0,2 g/m^2 70 mg/m^3	Longue : quelques semaines	Lente : quelques jours
Deltaméthrine	FOXITRINE	7,5 mg/m^3	Longue : quelques semaines	Lente : quelques jours

■ Traitement de la céréale entreposée

➛ Surveiller température et humidité

Ces deux facteurs sont essentiels car ils conditionnent souvent l'installation de la plupart des insectes. **Ils sont à surveiller de très près cette année, du fait du reverdissement.**

➛ Mesures prophylactiques

Eviter de mélanger le grain de la nouvelle récolte aux reliquats de l'année précédente. A l'entrée en stockage, la céréale doit être suffisamment sèche **(humidité inférieure à 17 %)** et convenablement débarassée des corps étrangers (cailloux, graines de mauvaises herbes, grains cassés...). Pour une bonne conservation, il faut maintenir le grain au-dessous de 15°C. Certaines techniques de nettoyage comme la ventilation ou le transilage permettent de maintenir un grain sain, en empêchant la formation de poches d'humidité et d'échauffement. Elles sont en revanche insuffisantes contre une infestation déclarée. Ces dernières méthodes ne sont pas toujours utilisables à la ferme car elles nécessitent un appareillage particulier et une grosse consommation d'énergie.

II - LES DIFFERENTS RAVAGEURS DES CEREALES ENTREPOSEES

■ Aspect et dégâts caractéristiques des principaux ravageurs

Dénomination	Aspect et biologie	Symptômes et dégâts
Charançon du grain *Sitophilus granarius L.* (Coléoptère)	- <u>Adulte</u> : 3,5 à 5 mm, brun noir, ne vole pas - Rostre caractéristique - Elytres rainurées et soudées. - <u>Larve</u> vivant à l'intérieur des grains - 2 à 3 pontes par an à partir de mars-avril	- Attaque : blé, orge, maïs, seigle - Dégâts causés uniquement par la larve qui se développe à l'intérieur du grain
Charançon du riz *Sitophilus oryzae L.* (Coléoptère)	- <u>Adulte</u> : 2,5 à 5 mm, brun rougeâtre avec deux taches claires sur chaque élytre. Peut voler.	- Les grains sont vidés. - Seul l'orifice est visible, mais il est bouché quand la larve est encore à l'intérieur.
Tribolium sp. (Coléoptère)	- <u>Adulte</u> : 3 à 4 mm de long, rougeâtre à brun, mouvements très lents, thorax large. - <u>Larve</u> : 6 mm, jaune pâle, tête et dos légèrement rougeâtres. - 3 à 5 générations par an	- Parasite secondaire des grains de céréales déjà attaqués, brisés. - Dégâts dûs à la larve et à l'adulte. - Attaque de préférence le germe. - Donne une odeur désagréable à la farine.
Sylvain *Oryzaephilus surinamensis* (Coléoptère)	- <u>Adulte</u> : 3 à 4 mm, étroit, rougeâtre à brun foncé, thorax caractéristique avec 6 pointes de chaque côté - 3 à 5 générations par an - <u>Larve</u> : 4 mm, blanche, très agile	- Parasite secondaire sur blé, orge, maïs. - Dégâts dûs à la larve s'attaquant aux grains endommagés ou brisés.
Capucin des grains *Rhizopertha dominica L.* (Coléoptère)	- <u>Adulte</u> : 3 mm, cylindrique, jaune à rougeâtre thorax très bombé qui recouvre la tête. - Relativement rare. - <u>Larve</u> : 5 à 6 mm, incurvée.	- Toutes céréales - Dégâts causés par adultes et larves - Grains rongés, présentants des cavités irrégulières. - Dégâts occasionnels.
Teigne des grains *Tinea granella L.* (Lépidoptère)	- <u>Adulte</u> : 12 à 15 mm d'envergure, ailes antérieures gris argenté avec des taches brunes - <u>Larve</u> : 10 mm, vit dans un cocon tissé entre les grains à partir de l'automne.	- Blé, orge, avoine. - Dégâts causés par la chenille qui ronge les grains.
Alucite des céréales *Sitotroga cerealella* (Lépidoptère)	- <u>Adulte</u> : 10 à 15 mm d'envergure, ailes de couleur terne, frangées. - Vit à la surface des tas et sur les cribs. - 2 à 3 générations dans les greniers.	- Maïs, parfois blé. - Grains vidés intérieurement par la larve. - Goût désagréable : céréales impropre à la consommation.
Plodia *Plodia interpunctella* (Lépidoptère)	- <u>Adulte</u> : 15 à 20 mm d'envergure, ailes antérieures blanches et brunes. - <u>Larve</u> : 12 à 14 mm, tisse des fourreaux à la surface des grains - 2 à 5 générations.	- Blé, riz. - Grains attaqués au niveau du germe



adulte

Charançon

adulte

larve

Sylvain

adulte

Tribolium

P55

➛ Traitements chimiques

Ils dépendront avant tout de la destination finale de la céréale :

⇨ **Utilisation permanente pour la fabrication d'aliments pour bétail** : pas de traitement préventif, mais ne pas hésiter à brasser le grain dès baisse de la température ambiante. Si un foyer d'infestation est découvert, pulvériser du *dichlorvos*, si possible dans la masse en mouvement (transilage ou brassage à la pelle). Les poudrages sont moins efficaces. Le grain traité au *dichlorvos* peut être employé en fabrication d'aliments dès 5 jours après le traitement.

⇨ **Stockage de moyenne ou longue durée** : traitement préventif des surfaces avec un insecticide semi-persistant du type *malathion*. Lors de la découverte d'une infestation sur un stockage moyen (2 à 3 mois) incorporer du *malathion* par pulvérisation pneumatique ou nébulisation lors d'un transilage. Si l'infestation se déclare sur un stockage long (au moins 6 mois), faire une nébulisation lors d'un transilage avec une spécialité commerciale contenant du *chlorpyriphos-méthyl*, du *pyrimiphos-méthyl* ou de la *deltaméthrine*.

PRODUITS AUTORISES

Matières actives	Spécialités commerciales	Doses d'emploi par quintal	Persistance	Teneur maximale en résidus
Deltaméthrine	DELTAGRAIN 2 PP K-obiol ULV 6 PB	0,1 g m.a. 0,05 g m.a.	3 à 6 mois	1 mg/kg
Malathion	Nombreuses Spécialités	0,8 g m.a.	4 à 7 semaines	8 mg/kg
Dichlorvos	Nombreuses Spécialités	1,0 g m.a.	2 à 4 semaines	2 mg/kg
Chlorpyriphos-méthyl	NUVAGRAIN (S) NUVAN Durée (S)	0,25 g m.a.	6 mois	2 mg/kg
Pyrimiphos-méthyl	PIRIGRAIN (S) ACTELLIC	0,4 g m.a.	6 mois	4 mg/kg

De nombreuses associations de ces matières actives sont commercialisées.

Bien respecter les doses afin de ne pas dépasser les limites autorisées.

Des fumigations sont également réalisables mais leur mise en oeuvre fait appel à des Sociétés spécialisées, agréées par le Service de la Protection des Végétaux.